



Sessione di u 11 di dicembre di u 2023
Session du 11 décembre 2023

Decisione N° 2023-28
Décision N° 2023-28

Evoluzione istituzionale di a Corsica
Evolution institutionnelle de la Corse

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 29 novembre 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, BERLINGHI François, CECCALDI Attilius, CECCOLI François Xavier, CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, LUCIANI Xavier, MARSELLI Dominique, MATTEI Jean Marc, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MONDOLONI Christophe, PADOVANI Marie Hélène, PERENEY Jean, POZZO DI BORGO Louis, , TERRIGHI Charlotte, VIVONI Ange Pierre

Etait absent, excusé et ayant donné pouvoir : M.

TIBERI François à Don Marc ALBERTINI

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

GIANNECCHINI Paul Louis, LUCCIONI Jean Baptiste, MARTINETTI Achille, ORSONI Marie France, PASQUALAGGI Jean Marie, SANGUINETTI Patrick, SAVELLI Pierre

Etaient absents : MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, BRUZI Benoît, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles, ROCCA Antoine, ROCCHI Ange Toussaint, SBRAGGIA Stéphane

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-28, relatif à l'évolution institutionnelle de la Corse.
- VU** Les pistes de réflexions relatives au processus de discussions sur un statut d'autonomie pour la Corse et la place de la Chambre des Territoires

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

CONSTATE l'état d'avancement des travaux sur l'évolution institutionnelle de la Corse en général et de la Chambre des territoires en particulier.

PREND ACTE des pistes de réflexions relatives au processus de discussions sur un statut d'autonomie pour la Corse et la place de la Chambre des Territoires, proposées dans le rapport afférent.

SOUHAITE que la Chambre puisse faire des propositions dans ce cadre d'ici à la prochaine session plénière ordinaire.

DEMANDE qu'un groupe de travail se réunisse à ce sujet autour du Bureau, de tout membre de la Chambre qui souhaite s'y associer et de toute personne ressource utile, interne ou externe.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni